SYNTRACEF

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES

COTONOU, le 11 janvier 2017

POINT DE PRESSE

SUR LES MOUVEMENTS EN COURS ORGANISES PAR LES TRAVAILLEURS REUNIS AU SEIN DU SYNTRACEF AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Secrétaire Général de la FESYNTRA-FINANCES

Mesdames et Messieurs les Journalistes

Camarades Membres du Bureau Exécutif du SYNTRACEF

Chers Camarades travailleurs

Soyez les bienvenues à ce point de presse qui est nécessaire face à la désinformation organisée et entretenue par le Gouvernement de la rupture.

- 1- Introduction à l'historique du mouvement syndical en cours au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 2-expliquer aux auditeurs ce qu'est la Cellule FED et son rôle dans la gestion de la coopération entre le Bénin et les Etats membres de l'Union Européenne ;
- 3-décrire la situation qui a prévalu en 2012 ayant entrainé le départ de 3 agents contractuels et l'instauration désormais à la

Cellule FED de la culture de recrutement du personnel opérationnel par appel à candidature ;

4-informer les auditeurs sur la nomination d'un agent de la délégation de l'Union Européenne comme Coordonnateur par intérim de la Cellule FED ;

5-informer les auditeurs sur les performances actuelles en termes de réalisations malgré le délai relativement long des procédures de gestion du Fonds Européen de Développement.

6-dévoiler les objectifs visés par le duo-WADAGNI-KOUKPAKI avec le soutien du Chef de l'Etat et éventuellement de l'ambassadeur, Chef de délégation de l'Union Européenne en décidant de la dissolution de la Cellule FED malgré ses performances et au grand étonnement de la présence de 2 autres anciens éminents Ministres de l'Economie et des Finances au sein du gouvernement.

Point 1 : Introduction à l'historique du mouvement syndical en cours au Ministère de l'Economie et des Finances

Le 06 avril 2016, le Pouvoir du Président TALON s'installait. Début mai 2016 déjà, les travailleurs de l'ACF ont remis au nouveau locataire du MEF, leur plateforme revendicative. Des promesses non tenues du Ministre ont conduit aux mouvements de juin 2016. Le 16 juin 2016, les travailleurs ont suspendu les mouvements pour éprouver la bonne foi du Ministre qui leur demandait un mois de moratoire pour réagir positivement face à leurs revendications. Au lieu d'un mois de moratoire, ils lui en ont donné cinq (05). Une fois encore, les promesses n'ont pas été honorées. C'est ce qui a conduit les travailleurs en Assemblée Générale à décider des mouvements en cours que le Ministre essaie de mater en posant des actes de l'époque révolutionnaire à savoir : la répression. Invité par Mme le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales par rapport à leurs revendications contenues dans la motion de grève à elle adressée, le Bureau Exécutif du SYNTRACEF s'apprêtait, le 23 décembre 2016, à mettre fin au mouvement de grève qui s'observait au Ministère de l'Economie et des Finances. Les négociations devraient se

3

poursuivre avec l'administration dans le comité mis en place par le Ministre pour faire baisser la tension. A notre grand étonnement, l'un de nos camarades, Louis DEGBE, Secrétaire Administratif du SYNTRACEF et animateur principal du syndicat, reçoit une sanction due à la tenue d'un sit-in décidée par L'assemblée générale des travailleurs du 16 décembre 2016. Cet acte vient comme pour jeter de l'huile sur le feu. Cela a rendu presque impossible les décisions prises par le Bureau de suspendre le mouvement.

Le lundi 02 janvier 2017, les travailleurs réunis en Assemblée Générale, ont pris la décision de poursuivre le mouvement tant que la sanction non méritée infligée à notre camarade ne soit levée; mais voyant notre responsabilité en la parole donnée à Madame le Ministre en Charge de la Fonction Publique, le Bureau Exécutif s'est rendu à la réunion prévue pour 16 heures au sein du Comité consultatif de dialogue social pour les négociations.

Le mardi 03 janvier 2017, les négociations se sont poursuivies et à la fin mon bureau et moi avons rencontré le Ministre pour présenter les excuses de notre organisation puisqu'il subordonnait cela à la reconsidération de la situation administrative du Camarade Louis DEGBE, qui sur décision de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2016 a animé un sit-in au cabinet du Ministre. Sit-in jugé illégal par le MEF qui n'aurait pas été saisi au préalable.

Le Mercredi 04 janvier 2017, le Conseil des ministres annonce la transformation de la CFED en une Unité Technique d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement. Il est recommandé à ce niveau que le personnel qui animait la CFED soit redéployé dans leur service d'origine ou à la fonction publique. Cet acte se justifie selon le Conseil des Ministres par l'inefficacité globale de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED et la suspension depuis 2012 du financement au fonctionnement de ladite cellule par l'Union Européenne. Suite, à cette décision du Conseil des Ministres, les travailleurs de la CFED se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le jeudi 05 janvier 2017, pour statuer et dénoncer cette atteinte à leur honneur organisée et entretenue par le MEF et son Cabinet en toute ignorance des sacrifices énormes consentis par les vaillants travailleurs de cette structure qui ont déjà reçu plusieurs lettres de félicitation de la part des différents Ministres qui se sont succédés de 2013 à ce jour. Le mérite de ces travailleurs a été également reconnu par la représentation de l'Union Européenne en la

personne du Chef de Coopération, Monsieur GILLET Yves, par son mail en date du 20 octobre 2016.

Avant de passer au développement des points, permettez nous de vous rappeler que c'est l'histoire qui se répète avec le même auteur.

En effet, en 2008 suite à son départ du Ministère de l'Economie et des Finances qui a toujours abrité la Cellule FED, Monsieur Pascal Iréné KOUPAKI avait déjà tenté de déloger la Cellule FED en la rattachant à son Nouveau département ministériel : le Ministère du Développement. Son plan avait échoué à l'époque grâce à la pression des acteurs sociaux du Ministère des Finances qui ont fini par l'en dissuader.

Aujourd'hui, c'est le même super Ministre d'Etat en relation avec l'actuel Ministre de l'Economie et des Finances qui revient au galop en prononçant la décision de dissoudre la Cellule FED qui même si le communiqué parle d'une décision du gouvernement ne saurait être à priori partagée par 2 autres anciens éminents Ministres des Finances qui siègent actuellement dans ce gouvernement qui maîtrisent bien la gestion de la Coopération entre l'Union Européenne et les pays de l'Afrique Caraïbe et Pacifique (ACP) et qui sont censés connaître l'importance de la Cellule FED ,un service public animé par les agents de l'Etat.

C'est donc, l'histoire qui se répète et les acteurs sociaux de tout le Ministère de l'Economie et des Finances sont déjà debout pour faire échouer à nouveau ce plan de privatisation des services publics de notre pays en sacrifiant les fonctionnaires de l'Etat.

Point 2

Cellule FED, sa signification et son rôle dans la gestion de la Coopération La cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement est le service public rattaché à l'Ordonnateur National du FED c'est-à-dire le MEF et qui est chargée de suivre la mise en œuvre de la gestion des ressources allouées à l'Etat béninois dans le cadre de la Coopération entre le Bénin et l'Union Européenne

Dans la majorité des pays de l'ACP, les Cellules d'appui aux Ordonnateurs Nationaux sont animées pour la plupart par les cadres de l'administration publique notamment du Ministère de l'Economie et des Finances ou du Ministère de Développement.

Pour raison d'efficacité ou de célérité de mise à disposition des ressources au profit des régies des projets financés sur le FED et surtout le suivi de la traçabilité de ces ressources dans le circuit financier, les pays choisissent le Ministre de l'Economie et des Finances comme Ordonnateur National du FED. Le choix des cadres de l'administration publique pour animer la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National s'explique par le fait que d'une part, il s'agit d'une Coopération entre des Etats qui exige le respect d'un certain nombre de principes basés souveraineté l'interdépendance, l'égalité et d'autre part, les fonctionnaires de la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National doivent veiller à ce qu'au cours des dialogues politiques, l'identification formulation et la de projets, l'aide développement de l'Union Européenne devra se cadrer sur les politiques et stratégies nationales de notre pays.

Ainsi donc, vous convenez avec nous qu'on ne saurait faire débarquer des individus hors de l'administration publique pour venir animer une telle structure très sensible pour la souveraineté de notre Etat.

Point 3: La situation de 2012

Quelques agents avaient été recrutés sur la base de contrat à durée déterminée et servaient à la Cellule FED. Avec les nouvelles reformes relatives au décret portant statuts Juridique des agents contractuels de l'Etat, trois agents ont refusé de se

conformer au nouveau décret parce qu'ils estimaient que les avantages en terme de rémunération étaient meilleurs que d'accepter d'avoir le statut d'agents contractuels de l'Etat.

Cette situation a entrainé leur départ et leur remplacement par trois autres agents permanents de l'Etat par appel à candidature du MEF d'alors Madame MATHYS Adidjatou.

Le partenaire, la délégation de l'Union Européenne s'est ingérée dans le dossier à l'époque, ce qui est contraire aux règles de la coopération, pensant que c'est le syndicat qui ne voulait pas les voir servir à la Cellule FED. En conséquence, le partenaire a suspendu des ressources prévues sur le projet d'appui au fonctionnement de la Cellule FED, marquant ainsi sa volonté de voir maintenus à la CFED les trois (03) agents contractuels au mépris des textes régissant le statut des ACE. Notons que ces ressources ne servaient qu'à payer seulement 3 agents contractuels et à acquérir quelques équipements

Malgré cette suspension, la Cellule FED a continué d'exister et son fonctionnement est entièrement assuré depuis 2012 par le budget national.

C'est l'occasion pour nous de vous informer que certains pays de l'ACP refusent pour raison de souveraineté, les ressources allouées par le partenaire et préfèrent pour raison d'intégrité, allouer les ressources du budget national pour le fonctionnement de leur Cellule d'appui à l'Ordonnateur National, contrairement à notre pays le Bénin qui est toujours prêt à tout accepter à n'importe quel prix

Tirant leçons du départ des trois agents contractuels et des performances réalisées par les trois nouveaux APE recrutés par appel à candidature ayant achevé et clôturé avec satisfaction les projets précédemment suivis par ceux qui sont partis comme l'ont illustré les différents rapports d'évaluation de leur portefeuille de projets, il a été décidé, en relation avec le syndicat et l'administration, qu'en cas de besoin de personnel exprimé par la CFED, que le recrutement se fasse par appel à candidature dans

un climat de transparence en présence de toutes les parties (Administration et Syndicat).

Point 4: Nomination d'un agent de la Délégation de l'Union Européenne comme Coordonnateur par intérim de la Cellule FED.

Le Ministre de l'Economie et des Finances M.WADAGNI Romuald a nommé par intérim, le Coordonnateur de la Cellule FED M AZONNOUDO Septime qui occupait déjà le poste d'Adjoint et n'a fait que 3 mois.

C'est le lieu de rappeler que M. AZONNOUDO Septime était en service à la Délégation de l'Union Européenne, c'est-à-dire le service de la Commission Européenne chargé de veiller en lien avec la Cellule FED, la mise en œuvre de la politique de l'aide au Développement de l'Union Européenne au Bénin.

A sa prise de service, le personnel de la Cellule FED l'a exhorté à un esprit patriotique et nationaliste devant défendre valablement la vision du gouvernement et veiller à cadrer l'aide au développement de l'Union Européenne sur les politiques et stratégies du Bénin.

Dans son nouveau rôle, il devra représenter l'Ordonnateur national dans les instances de dialogue, de négociation et de prise de décisions autour de la même table que son ancien employeur et c'est cela qui constitue l'inquiétude du personnel qui a priori ne voyait pas trop l'implication de l'homme dans les dossiers quand il occupait le poste d'adjoint au coordonnateur.

En dépit du mouvement de grève décrété par le SYNTRACEF qui réclame le départ des allogènes du Ministère dont fait partie M AZONNOUDO Septime, le personnel n'a daigné perturber sa gestion.

Le rappel du devoir du Coordonnateur relatif à son patriotisme à sa prise de service par le personnel constitue l'un des points du désaccord ayant conduit à la décision de dissoudre la Cellule FED.

Point 5 : Appréciation de la performance de la Cellule FED

Le taux de réalisation du Programme Indicatif National (PIN) du $10^{\text{ème}}$ FED d'un montant de 334 millions d'euros était environ de 48% en 2012.

En 2014, soit seulement deux ans après, le programme a été exécuté à plus de 100% à son achèvement, ce qui a permis à notre pays de bénéficier d'une enveloppe complémentaire d'un montant d'environ 30 milliards francs CFA en dépit de la suspension par le partenaire des ressources prévues pour l'appui à l'Ordonnateur National.

Au titre du 11ème FED dont l'enveloppe est estimée à 244 milliards de francs CFA, plusieurs actions d'identification et de formulation de projets effectuées par le personnel de la Cellule FED en étroite collaboration avec la Délégation de l'Union Européenne ont abouti à la date d'aujourd'hui à la signature de cinq conventions de financement pour un montant global d'environ 142 milliards de francs CFA soit un taux d'engagement de 58%.Il s'agit de :

- -projet d'appui à l'énergie (RECASEB) pour 11,8 milliards de francs CFA ;
- -projet d'appui à la société civile (RePaSOC) pour 7,8 milliards de francs CFA ;
- -projet d'appui au développement territorial (PADT) pour 45,9milliards de francs CFA ;
- -le contrat de bonne gouvernance en appui au développement pour 74,7 milliards de francs CFA;
- la facilité de coopération technique pour 2,6 milliards de francs CFA



8

C'est la preuve que la Cellule FED, de par son efficacité, a déjà mobilisé pour le compte du PAG 2016-2021 un montant

de 142,9 milliards de francs CFA sur les 244 milliards prévus.

Or, si le processus de signature d'une seule convention de financement de projet financé sur le FED dure environ 12 mois, et en 2 ans, le personnel de la Cellule FED a pu atteindre ce niveau d'engagement de 58 %, il est incontestable que nous devons le féliciter pour le travail fait.

C'est le lieu de rappeler au Président de la République, et à son Ministre de l'Economie et des Finances que les 2 conventions qu'ils ont signées en début du mois de décembre 2016 à Bruxelles est le fruit du dévouement et des efforts du personnel de la Cellule FED. Cette performance de la Cellule FED ne date pas d'aujourd'hui, en témoignent les lettres de félicitations reçues des autorités dans le passé et surtout la décoration d'un ancien Coordonnateur en 2014.

Point 6: Les vraies raisons de la dissolution de la Cellule FED

En affirmant dans le point de presse du Conseil des Ministres du mercredi 04 janvier 2017 sans commettre une mission d'audit de performance et sans être informé sur les indicateurs actuels de résultats a qualifié d'inefficacité globale la Cellule FED, le gouvernement expose les cadres de cette structure et veut montrer à l'opinion publique nationale et internationale que les cadres en service dans cette structure sont incapables de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du PAG.

C'est le lieu de vous rappeler que la Cellule FED dispose d'un personnel venant de l'Administration publique bien formé sur les procédures de gestion du Fonds Européen de Développement avec beaucoup d'années d'expériences. Ces travailleurs de l'administration n'ont jamais posé des actes pouvant mettre en mal la coopération entre le Bénin et l'Union Européenne. Donc le désert de compétence n'est pas au rendez vous à la Cellule FED.

L'objectif premier de cette décision est de mettre en régie privée un service public en sacrifiant les travailleurs de cette structure.

En rappelant dans le point de presse, de l'existence d'un programme d'appui au fonctionnement de la Cellule FED au titre du 11 ème FED, qui jusqu'à la date d'aujourd'hui n'a pas été encore formulé, le 2 ème objectif de cette décision est que le gouvernement envisage de recruter une fois que le programme sera formulé, un personnel privé dont les rémunérations seront prises en charge par le projet.

Ceci permettra surtout de faire payer la rémunération de l'actuel coordonnateur par intérim qui jusqu'ici ne dispose toujours pas d'un contrat de travail administratif, puisque contrairement à ce que pensait le Ministre des Finances, il ne peut plus se faire payer sur le budget de facilité de Coopération Technique (FCT).

Il faut également rappeler que le Ministre avait dit lors d'une rencontre avec les acteurs sociaux que les rémunérations des allogènes qu'il avait débarqués au Ministère des Finances en les nommant chargés d'études seront prises en charge par la FCT sans avoir demandé au préalable si la chose était possible.

Enfin le dernier objectif de cette décision est la tendance à la suppression des activités syndicales dans cette structure alors que dans le PIN du 11èmeFED, il est demandé que les acteurs sociaux qui relèvent de la société civile soient associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. L'actuel gouvernement et en l'occurrence l'actuel Ministre de l'Economie et des Finances semblent hostiles à cette pratique.

De façon globale, le point de presse du Ministre d'Etat sur la décision de dissoudre la Cellule FED comporte les contre-vérités ci-après :

-la Cellule FED à la date d'aujourd'hui affiche des résultats satisfaisants ;

- les travailleurs de la Cellule FED depuis 2012, malgré la suppression du projet d'appui au fonctionnement de leur structure par le partenaire ont toujours collaboré étroitement avec les services de la Commission Européenne et n'ont jamais mis en mal la coopération entre le Benin et l'Union Européenne;
- le projet d'appui au fonctionnement n'a été jusqu'ici formulé, il est encore à l'étape d'avant projet.

Au vue de tout ce qui précède, les travailleurs de l'administration Centrale des finances et en particulier ceux de la Cellule FED exigent :

- 1-le rétablissement de la vérité sur les performances de la Cellule FED ;
- 2-l'analyse objective des indicateurs de performance de la Cellule FED avant sa dissolution et son remplacement par une nouvelle structure ;
- 3-l'intégration dans la nouvelle structure de l'ensemble du personnel de la cellule FED.

En conclusion vous retiendrez avec moi que tout ce qui se dit s'articule sur la base des arrangements avec la vérité. Merci à tous et bon retour dans vos familles respectives pour les travailleurs membres du SYNTRACEF qui observent une grève de protestation de 48 heures pour l'humiliation faite aux travailleurs de la CFED. Je souhaite également bon travail et bon retour dans les rédactions aux journalistes ici présents.

> Pour le SYNTRACEF, Le Secrétaire Général,

Bouraïma MALEHOSSOU

